

Portrait social

Caf d'Ille-et-Vilaine



En Ille-et-Vilaine, **550 546 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **50 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 36 % à 54 % selon les communautés de communes.

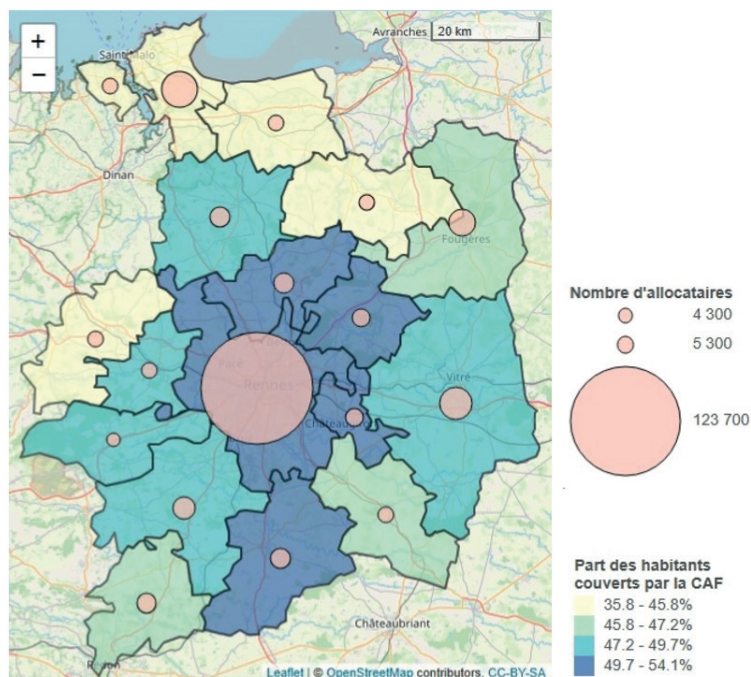
Le département se caractérise par une proportion plus importante d'allocataires isolés sans enfants. (49 % en Ille-et-Vilaine, 46 % au niveau national). Cette caractéristique s'explique par la part importante d'étudiants sur le territoire, 21 413 d'entre eux bénéficient d'une aide (9 % en Ille-et-Vilaine, 5 % au niveau national).

Les familles représentent 47,2 % des allocataires d'Ille-et-Vilaine (49 % au niveau national). 13 % des allocataires sont des familles monoparentales (16 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 10 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

60 267 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 53 833 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf d'Ille-et-Vilaine



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



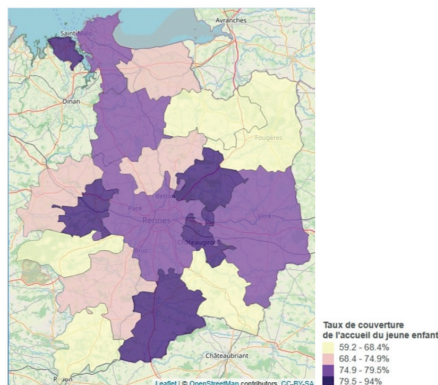
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



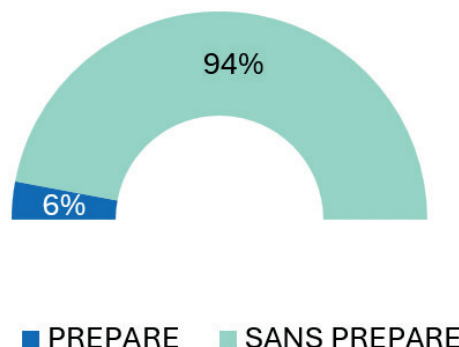
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf d'Ille-et-Vilaine soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **26 400 places étaient disponibles pour les familles**. L'Ille-et-Vilaine, avec **75 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France (60 % au niveau national).

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 16 285 places, soit **62 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PRePare (Prestation partagée d'éducation de l'enfant)



Source : Caf 2024

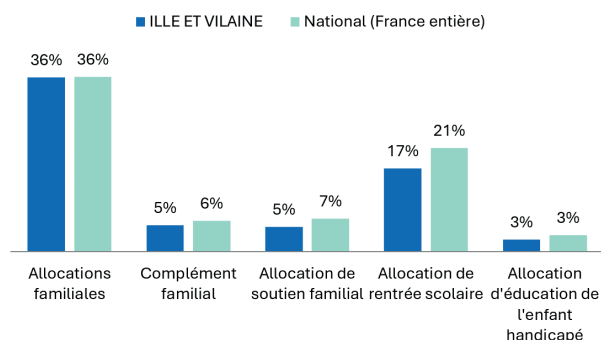
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **1 800 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6 %**.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

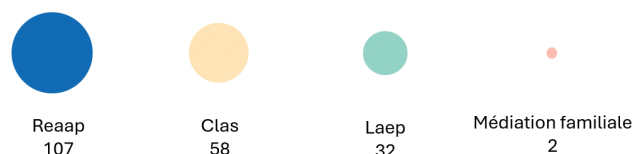
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- 36 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,
- 17 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 5 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



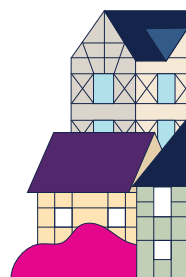
Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

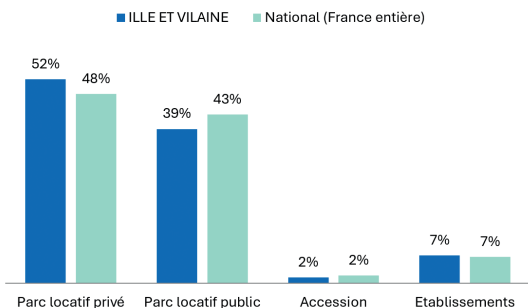




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, 97 000 foyers breilliens reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **161 500 personnes**, soit **15 % de la population** totale du département. Le parc locatif d'Ille-et-Vilaine se caractérise par une différence de 4 % en faveur du parc privé par rapport à la moyenne nationale.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Ille-et-Vilaine	National
parc Locatif Privé	204 €	238 €
parc Locatif Public	208 €	220 €
Accédants	159 €	183 €
Établissement	201 €	211 €

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs en Ille-et-Vilaine par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -10 € à -35 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différentes (part importante d'étudiants, activité soutenue).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **20 000 foyers** sur le territoire breillien, soit 9 % des foyers allocataires breilliens (13 % au niveau national). 75 % des bénéficiaires de RSA ont plus de 30 ans.

- 74 400 allocataires** breilliens bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 32 % des foyers allocataires breilliens (33 % au niveau national).
- Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 5 100 foyers en 2024.
- 23 000 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 56 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

20 000

FOYERS
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

25 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

59 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

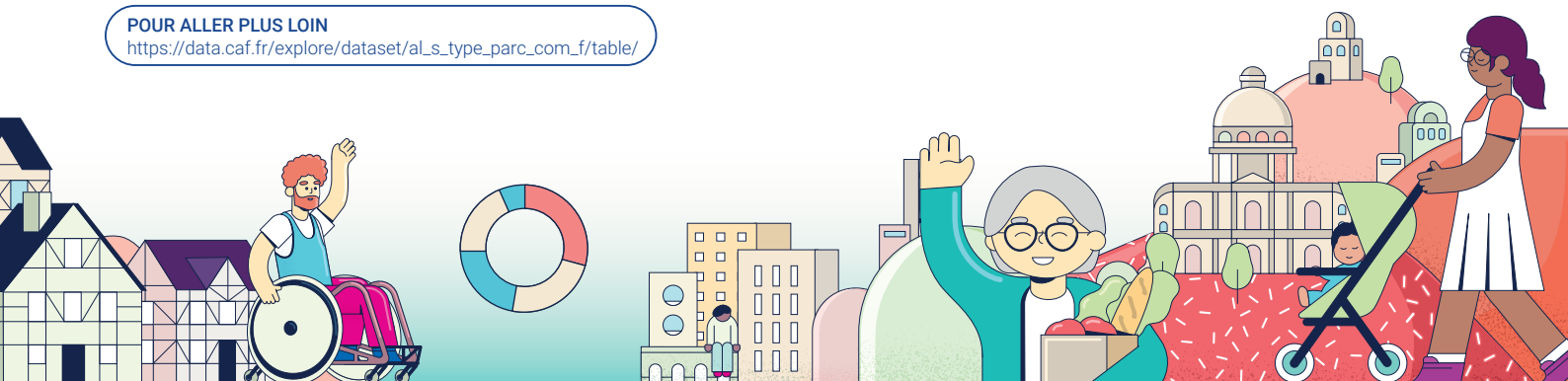
13 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



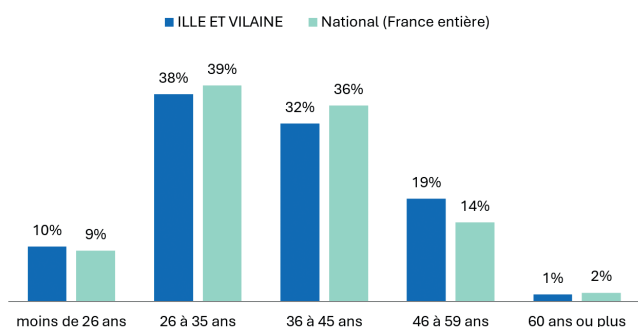
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

535 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales en Ile-et-Vilaine, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 61 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 452 852 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 846 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1^{er} décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

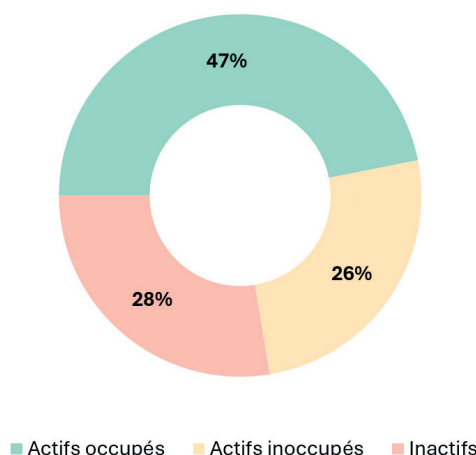
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 38 % des bénéficiaires bretonnes ont entre 26 et 35 ans et 32 % entre 36 et 45 ans.
- 29 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant. La part des familles avec un enfant (29 %) est plus importante en Ile-et-Vilaine qu'au niveau national (26 %), et inversement pour les familles de deux enfants et plus (42 % vs 44 %).
- 25 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

47 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec emploi, 25 % sont actifs sans emploi et 28 % sont inactifs. Deux de ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale (45 % d'actifs avec emploi, et 26 % d'inactifs).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Ile-et-Vilaine	35 %	40 %	49 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **35 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus faible que le niveau national (37 %),
- **40 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- **49 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).